

SMIRTOM
REGION DE L'AIGLE



À CONSERVER

GUIDE PRATIQUE

du Tri

Edition 2024

Ici je vis...
Ici je trie !

Mot du Président

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est votre service public de gestion des déchets.

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle gère directement l'ensemble des déchets ménagers de plus de 26 500 habitants. Depuis la mise en place des collectes en sacs translucides, le tri des déchets est devenu obligatoire sur notre territoire. Grâce aux consignes de ce guide, vous pourrez rendre ce tri aussi efficace et responsable que possible.

Le recyclage fait partie intégrante de nos gestes du quotidien, et il est nécessaire pour faire face à la pollution engendrée par les tonnes d'ordures ménagères. Chaque année les consignes de tri continuent d'évoluer au sein de nos déchèteries, avec la mise en place de nouvelle REP (déchets du bâtiment). Ce sont ces volumes de déchets supplémentaires triés qui permettront de réduire les coûts de traitement, et ainsi maîtriser le montant de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères prélevée sur les ménages.

Trier, recycler, c'est créer de l'emploi, c'est penser à l'avenir des prochaines générations.

Merci de votre implication dans cette démarche.

Dominique Metzger, Président du SMIRTOM

**1 tonne de déchets recyclables non triés
et donc mélangés aux ordures ménagères
vous a coûté 393 €uros en 2023.**

**Alors que si ces mêmes déchets avaient été triés dans
les sacs jaunes ou déposés dans les bornes de tris,
cette même tonne vous aurait coûté que 155 €uros !**

**Alors si vous êtes déjà convaincu, ou si ces chiffres viennent de vous convaincre,
parlez-en autour de vous ! Appliquons tous, le plus vite possible, notre slogan :**



Modalités de Collecte

Ordures ménagères



Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte et en sac.

Le sac d'ordures ménagères doit être déposé devant le pas de la porte, au plus tôt la veille au soir du jour de collecte.

Les collectes habituelles se déroulent du lundi au vendredi, de 6h45 à 21 heures.

Aussi, après 21 heures, tout sac non collecté doit être retiré de la voie publique sous peine d'amende (d'un montant maximum de 450€).

Pour connaître votre jour de collecte, téléphonez au Smirtom de L'Aigle ou à la Mairie de votre domicile.

Tri sélectif

Les déchets recyclables (verre, papiers) **doivent être déposés dans les conteneurs des Points Tri.**

Les emballages (emballages plastiques, métalliques et cartonnés) **doivent être déposés dans les conteneurs des Points Tri ou le sac jaune.**

Les collectes habituelles se déroulent du lundi au vendredi, de 6h45 à 21 heures.

Les consignes de tri figurent à la suite dans ce guide.

Pour trouver le Point Tri le plus proche, contactez le Smirtom de L'Aigle ou votre mairie.

 www.smirtom.paysdelaigle.fr



Pour tout renseignement,
contactez le **Smirtom de L'Aigle**
☎ **02.33.34.17.75**

✉ smirtom.laigle@orange.fr

🌐 www.smirtom.paysdelaigle.fr

📘 Smirtom de la Région de L'Aigle

Déchèterie



Les autres déchets (encombrants, déchets verts, déchets dangereux, etc) **doivent être déposés en déchèterie.**

Entrée en déchèterie

Pour connaître les modalités d'accès, vous référer au règlement des déchèteries sur le site : www.smirtom.paysdelaigle.fr - rubrique «déchèterie».

A savoir : Le tri des déchets est obligatoire, les usagers doivent respecter les consignes des gardiens de déchèterie. Les horaires d'ouverture figurent à la fin de ce guide.

le tri des emballages

> Plastiques Alimentaires

- films et sacs plastiques
- pots de yaourt, crème, rilette,...
- barquettes de beurre, polystyrène
- gobelets et barquettes en plastique
- boîte à œufs plastique
- bouteilles d'eau, sodas, lait, huile,...
- flacons de ketchup, mayonnaise,...
- boîtes de chocolat en poudre, sucre,...
- emballages boucherie et poissonnerie
- plaquettes de médicaments



> Plastiques Ménagers

- bidons de lessive liquide et d'adoucissant
- bidons de nettoyeur vitres, vaisselle
- bidons, bouteilles et flacons de produit d'entretien



> Plastiques Hygiène

- flacons de shampooing, de gel douche, savon, ...



Sur vos emballages :

Les consignes de tri sur vos emballages ne sont peut-être plus d'actualité, suivre celles du SMIRTOM



Logo indiquant un produit recyclable



SAC INTERDIT EN DÉCHÈTERIE

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Conseils Pratiques :

- Les bouchons peuvent rester vissés sur les bouteilles, bidons et flacons en plastique
- Ne mettez que les aérosols sans le symbole de tête de mort 
- Videz entièrement les emballages sans les laver

Vous pouvez également télécharger gratuitement l'application : Guide du Tri

 Guide du Tri
Téléchargez l'application



> Métalliques

- bidons
- aérosols
- canettes
- boîtes
- conserves
- barquettes
- tubes
- couvercles
- bouchons
- ...



> Cartonnés

- briques alimentaires
- paquets de céréales
- paquets de gâteaux (vide)
- suremballages de yaourts
- boîtes de médicaments vides
- carton d'emballage
- ...



Ce ne sont pas des emballages !

Déposer-les dans votre sac d'ordures ménagères

- couche
- passoire
- cassette



le tri des papiers

▷ Journaux
Magazines



▷ Publicités
Prospectus



▷ Feuilles
Enveloppes



▷ Tickets
de Grattage



Pensez au
STOP PUB



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Conseils Pratiques :

- Retirez les films plastiques
(à déposer dans le conteneur jaune)

> Catalogues Annuaire



> Courriers Lettres



> Livres Cahiers



CARTON INTERDIT

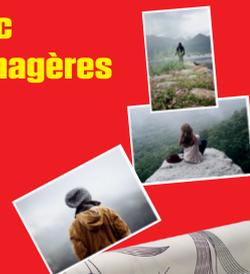
Déposer à la déchèterie,
dans les conteneurs
d'emballages, ou dans
les sacs jaunes (emballages).



Ce ne sont pas de vrais papiers !

Déposer-les
dans votre sac
d'ordures ménagères

- papier peint
- papier photo



le tri du Verre

- > Bouteilles
- > Bocaux
- > Pots en verre



Conseils Pratiques :

- Pas besoin de laver ou rincer
- Retirez les bouchons, les couvercles et les capsules
- Mettez les couvercles métalliques dans le conteneur jaune ou sac jaune

 **Ce ne sont pas des emballages !**

Déposez-les à la déchèterie

- vaisselle
- miroir
- plat en verre
- vase
- néon
- ampoule



CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

le tri des déchets organiques

Prix Attractif ! Le Smirtom de L'Aigle propose à ses usagers un **composteur en bois**. Contactez le **Smirtom de L'Aigle** au **02.33.34.17.75**

> Les déchets de cuisine :

- épluchures et restes de fruits et de légumes
- pains
- coquilles d'œufs
- marc de café avec les filtres
- sachets de thé
- papiers essuie-tout
- restes alimentaires sans viande
- ...

> Les déchets de jardin :

- fontes
- feuilles mortes
- fleurs fanées
- déchets du potager
- ...



Les **VIANDES ET POISSONS** sont interdits dans le Composteur.
À déposer dans les sacs blancs (Ordures ménagères)



L'intérêt du Compostage

Composter ses bio-déchets c'est facile, c'est utile et c'est gratuit !

Au lieu d'aller à la déchèterie, quantités de déchets verts peuvent être compostés.

Si vous avez un jardin, des jardinières, des plantes en pot, vous pouvez alors utiliser cet engrais naturel et gratuit.



le tri des ordures ménagères

> Les déchets domestiques

Tous les déchets provenant de l'activité domestique des ménages sauf :

- déchets recyclables
- déchets compostables

- Restes alimentaires (ou compostage)
- sopalin, coton, cotons tiges
- lingettes, couches
- papiers sulfurisés, papiers peints
- nappes et serviettes en papier
- dosettes café ou thé
- boîtes à camembert en bois
- coquillages et crustacés
- litière
- masques
- mégots...

Objets en plastique non électroniques :

- passoire
- cassettes vidéo, CD
- briquets, stylos...

**A déposer
dans les
ordures
ménagères**



**SAC INTERDIT
EN DÉCHÈTERIE**

Conseils Pratiques :

- Sac bien fermé (10 kg maximum)
- Respectez bien vos jours de collecte (contactez le SMIRTOM ou votre Mairie)



ATTENTION AUX INTERDITS

À déposer à la déchèterie

- ampoules basse consommation
- piles
- pots de peinture
- produits phytosanitaires
- cartouches d'encre
- téléphones portables
- cartons bruns
- vêtements
- chaussures
- pots en terre



Les Déchèteries

Consulter
Les Horaires d'ouverture
en dernière page de ce guide !



Déchèterie de Saint-Ouen sur Iton

Les déchets acceptés



DÉCHETS-VERTS



DÉBLAIS/GRAVATS



BOIS



PLASTIQUES



PLÂTRES



MÉTAUX



CARTONS



MOBILIERS



ÉCRANS



GROS ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS



RÉFRIGÉRATEURS
CONGÉLATEURS



DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES (DOMM)



HUILES DE FRITURE



HUILES DE VIDANGE



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI



BATTERIES



PILES ET
ACCUMULATEURS



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



RADIOGRAPHIES



INCINÉRABLE



PNEUMATIQUES



AMIANTE / CIMENT

Uniquement
à Saint-Ouen sur Iton

le tri des textiles

> Tous Textiles (même usés ou déchirés)

- vêtements, linge de maison
- chaussures
- ceintures
- sacs en cuir
- ...



Pour plus d'informations sur la 2^e vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen



Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)



Vos dons, déposés ici, seront majoritairement reportés ou recyclés. Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%. **MERCI !**

Avant de jeter, vous pouvez les réparer, les customiser, les vendre ou en faire un don !



ATTENTION AUX INTERDITS



• ne pas mettre de linge humide qui moisira et rendra le linge inutilisable pour le recyclage

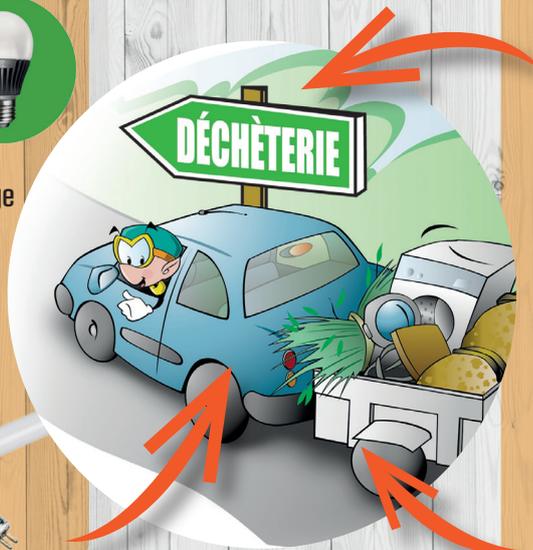
le tri des ampoules & appareils électriques

Tous les appareils (gros et petits) électriques, électroniques et électroménagers sont collectés en déchèterie

> Ampoules basse consommation

Vos lampes sont prises en charge par **ecosystem**, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.

Ceux-ci sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.



> Appareils électriques, électroniques, électro-ménagers,

- sèche-cheveux
- grille-pain
- perceuses électriques
- cafetières
- fers à repasser
- jouets électriques
- aspirateurs
- micro-ondes
- ordinateurs
- imprimantes
- téléviseurs
- lave-linge
- réfrigérateurs avec ou sans congélateur
- ...



Où déposer vos lampes usagées ?

> En magasin :

Tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients.

> En déchèterie

Vous pouvez déposer vos lampes usagées dans l'une de nos 3 déchèteries. Voir dernière page de ce guide ou consulter le site.

ecosystem

le tri du Mobilier

Ma 2^e vie
Recyclage

> Mobilier Multi-matériaux

- canapé
- lit parapluie
- sommier
- matelas
- matelas gonflable
- parasol
- ...



ecomaison

> À mettre en SAC

- oreiller
- couette
- tapis
- rideaux
- ...



**ATTENTION AUX
INTERDITS**

- Meubles 100 % Plastique
- Meubles 100 % Métaux
- Meubles 100 % Bois

le tri du Bois

> Uniquement en Bois

- planches
- contreplaqué
- bois de charpente
- bois de menuiserie
- meuble tout en bois
- porte, volets
- cabane de jardin
- ...



ecomaison

Ma 2^e vie

Valorisation
énergétique

Production de
panneaux
de particules



ATTENTION AUX INTERDITS

- Rotin
- Osier
- Bambou
- Objets
multimatériaux
(miroir, verre,
plastique, mousse,...)
- Palette
- Cageot



le tri du Plastique

> Uniquement tout en Plastique

- gaine
- panier à linge
- mobilier de jardin en plastique
- jouets en plastique
- maison en plastique
- toboggan
- ...



Ma 2^e vie

Fabrication
de nouveaux
objets



**ATTENTION AUX
INTERDITS**

- Jouets électriques
- Sacs d'emballage
- ...



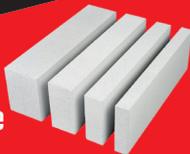
le tri du Plâtre

- plaques de plâtre avec isolant ou tout autre revêtement
- produits moulés en plâtre
- cloisons alvéolaires
- ...



**ATTENTION AUX
INTERDITS**

- Béton cellulaire
- Sac et seau d'enduits
- Colles à base de plâtre



Ma 2^e vie
Nouvelles
plaques

le tri de la Laine de Verre

> Laine de Verre uniquement



le tri de la Laine de Roche

> Laine de Roche uniquement



le tri des Fenêtres, Portes vitrées

> Fenêtres et portes vitrées
uniquement

NON CASSÉES



**ATTENTION AUX
INTERDITS**

• Fenêtres ou Portes vitrées cassées

le tri des Jouets, Outils de jardin

- articles de jardinage et bricolage
 - cache-pot de fleur
 - tuyau d'arrosage
 - arrosoir
 - outils à main
 - ...
- jeux de société
 - poupée
 - voiture, camion
 - peluche
 - ...



**ATTENTION AUX
INTERDITS**

• Jouets à piles, batterie ou électrique



RE.P.A.I.R.

Ressourcerie des Pays de L'Aigle, Insertion, Réemploi

Conseils pratiques :

Vous souhaitez faire un don ?

Déposez vos objets directement à la Ressourcerie ou également à la déchèterie.

Qu'est-ce qu'une Ressourcerie ?

C'est une structure qui gère la récupération, la valorisation via des ateliers de remise en état et la revente de biens.

Z.I. N°1 de L'Aigle • Secteur Est
Rue Robert Cassou

☎ 02 77 64 53 64

f Repair



CE QUE VOUS POUVEZ DONNER :

Jardinage
& Bricolage



Vaisselle



Décorations
& Bibelots



Jeux & Jouets
Articles de
Puériculture



Petits & Gros
Appareils électriques
& Electro-ménagers



Mobilier



Articles
de Sport



Donner une seconde vie à vos objets !



SMIRTOM

RÉGION DE L'AIGLE

BP 174 - 61305 L'AIGLE Cedex
☎ **02 33 34 17 75**
✉ **smirtom.laigle@orange.fr**
🌐 **www.smirtom.paysdelaigne.fr**
f **Smirtom de la Région de L'Aigle**



Saint Ouen sur Iton

☎ 02 33 34 17 75

Les Champs Rouges
(Route de L'Aigle à Crulai) 61300

☀ Eté, du 16 avril au 15 octobre

Lundi au samedi : 7h30 à 19h00
Dimanche et jours fériés : 8h à 17h

❄ Hiver, du 16 octobre au 15 avril

Lundi au samedi : 7h30 à 17h00
Dimanche et jours fériés : 10h à 17h

**Fermé les 1^{er} Janvier,
1^{er} Mai et 25 Décembre.**



Moulins la Marche

☎ 06 35 51 19 68

Zone artisanale, Impasse La Chalière
(Route de Sainte-Gauburge) 61380

☀ Eté, du 16 avril au 15 octobre

Lundi : 13h15 à 18h
Mercredi : 8h à 13h
Samedi : 9h à 18h

❄ Hiver, du 16 octobre au 15 avril

Lundi : 13h15 à 17h
Mercredi : 8h à 13h
Samedi : 9h à 17h

Fermé les jours fériés.



La Ferté Fresnel

☎ 06 29 84 30 98

Zone artisanale, Impasse Les Avanris
(Route de Villers en Ouche) 61550

☀ Eté, du 16 avril au 15 octobre

Lundi : 8h à 12h45
Jeudi : 13h à 18h
Samedi : 9h à 18h

❄ Hiver, du 16 octobre au 15 avril

Lundi : 8h à 12h45
Jeudi : 13h à 17h
Samedi : 9h à 17h

Fermé les jours fériés.